



ArcelorMittal

Politique des prix de transfert

Brève description

Les autorités fiscales du monde entier exigent que les transactions commerciales entre les entités juridiques d'un même groupe de sociétés soient effectuées comme si ces entités étaient des parties non liées. Par conséquent, la tarification interentreprises entre entités liées doit idéalement être basée sur les prix du marché entre partenaires de transaction indépendants ; les prix doivent être facturés comme si une entité affiliée traitait avec une partie non liée ("principe de pleine concurrence").

Scope

Concerne tous les employés d'ArcelorMittal qui sont impliqués directement ou indirectement dans les questions de fiscalité ou de prix de transfert.



Politique des prix de transfert

Brève description:

Les autorités fiscales du monde entier exigent que les transactions commerciales entre les entités juridiques d'un même groupe de sociétés soient effectuées comme si ces entités étaient des parties non liées. Par conséquent, la tarification interentreprises entre entités liées doit idéalement être basée sur les prix du marché entre partenaires de transaction indépendants ; les prix doivent être facturés comme si une entité affiliée traitait avec une partie non liée ("principe de pleine concurrence").

Scope:

Concerne tous les employés d'ArcelorMittal qui sont impliqués directement ou indirectement dans les questions de fiscalité ou de prix de transfert.

Le principe de l'autonomie

1. Objectif

En raison du caractère mondial des opérations d'ArcelorMittal et de la présence d'ArcelorMittal dans l'ensemble de la chaîne de valeur de l'industrie sidérurgique, de nombreuses transactions interentreprises ont lieu au sein du Groupe. Par conséquent, une grande partie de l'activité opérationnelle du Groupe est soumise aux réglementations internationales et locales en matière de prix de transfert (ci-après TP). L'objectif principal de la Procédure Prix de Transfert (ci-après, Procédure TP) est d'établir les lignes directrices à suivre par les entités d'ArcelorMittal afin de répondre aux exigences externes de TP des autorités fiscales et douanières locales, ainsi qu'aux règles régissant l'échange interentreprises de biens, de services, de financement et d'activités de licence au sein du Groupe. Afin d'éviter les risques potentiels liés aux prix de transfert, par exemple la double imposition, les pénalités, et pour améliorer l'excellence commerciale d'ArcelorMittal, la gestion et la documentation des TP sont d'une importance capitale. Le non-respect de la politique peut être sanctionné par un licenciement sommaire.

2. Principes

Afin d'atteindre ces engagements, tous les employés d'ArcelorMittal, - qui sont impliqués directement ou indirectement dans les questions de prix de transfert - soutenus par le Bureau des Prix de Transfert du Groupe, vont :

1. Mettre en œuvre le système de gestion des prix de transfert d'ArcelorMittal, tel que défini dans la procédure des prix de transfert pour une détermination cohérente des prix de transfert en accord avec les aspects fiscaux et managériaux ;
2. Soutenir/contribuer à une organisation TP (prix de transfert) à l'échelle du groupe (ci-après : Réseau TP) responsable des questions de TP d'ArcelorMittal ;
3. Mettre en œuvre une approche, une organisation et un processus de documentation TP basés sur le concept de Masterfile.
4. Communiquer et appliquer la Procédure TP et les Instructions TP.

5. Assurer un déploiement harmonieux du système de gestion de la production dans toutes les entités d'ArcelorMittal.
6. Remplir les obligations et effectuer les tâches spécifiées dans la procédure TP afin de garantir la conformité totale avec toutes les exigences légales locales.

L'application stricte des prix de transfert et de la documentation TP appropriés est également requise afin d'assurer une présentation et un reporting financiers corrects et opportuns du groupe. Par conséquent, cette application sera surveillée en permanence par le système de gestion des TP et la direction financière du groupe sera informée de toute déficience majeure dans les obligations de conformité d'ArcelorMittal.

Il convient de mentionner que les conséquences de la non-application de la politique de TP pourraient entraîner plusieurs risques tels qu'une double imposition potentielle, des pénalités et des intérêts sur les impôts en souffrance, une incertitude quant à l'ETR du groupe, une perception publique négative du groupe ArcelorMittal et des problèmes à long terme dans les relations avec les autorités locales.